

Statement

Secretary of
State for
External Affairs



Déclaration

Secrétaire d'État
aux Affaires
extérieures

93/48

TELLE QUE PRONONCÉE

ALLOCUTION

DE

L'HONORABLE BARBARA McDOUGALL,

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,

À LA CONFÉRENCE MONDIALE DES NATIONS UNIES

SUR LES DROITS DE L'HOMME

PRONONCÉE PAR M^{me} DOROTHY DOBBIE, DÉPUTÉE

VIENNE (Autriche)
Le 16 juin 1993

Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire général, ministres et délégués,

Je représente aujourd'hui la secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, l'honorable Barbara McDougall, et je le fais avec tout un plaisir car les yeux du monde entier sont tournés vers la Conférence.

Le monde est à une croisée des chemins historique. La Guerre froide est chose du passé. Des sociétés plus ouvertes et plus démocratiques ont vu le jour dans de nombreuses régions du monde. Les chances de voir se réaliser des progrès considérables au chapitre des droits de la personne se sont donc améliorées.

Ces droits continuent pourtant d'être violés -- torture, disparitions, exécutions sommaires, racisme, déni de la liberté d'expression, viols et discrimination à l'égard des femmes, rien n'a cessé.

À moins de 500 kilomètres d'ici se déroule un drame terrible qui est un rappel brutal des horreurs qui se produisent lorsque les droits de la personne sont bafoués.

La lutte pour les droits universels a tout de même fait jaillir des étincelles dans presque tous les coins du globe. Il nous incombe à nous de transformer ces étincelles en une flamme.

Nos décisions peuvent mettre des gouvernements au défi et être entendues dans de petits villages. Il faut donc profiter de l'occasion et créer une «culture mondiale des droits de la personne» qui deviendra un rempart plus solide contre les violations des droits, un rempart plus efficace que toute loi ou sanction.

Il ne suffit cependant pas de prendre des décisions. Il faut que la Conférence de Vienne produise des résultats concrets et pratiques qui amélioreront rapidement la situation des droits de la personne.

Ainsi, Madame la Présidente, la Charte des Nations Unies, qui demande «le respect universel des droits de l'homme pour tous», a été à l'origine de l'une des plus nobles initiatives de l'histoire de l'humanité.

L'adoption subséquente de la Charte internationale des droits de l'homme, et des autres instruments relatifs aux droits de la personne au cours des 45 dernières années, sont au nombre des grandes réalisations des Nations Unies. Ces instruments ont contribué aux progrès concrets réalisés dans de nombreux pays au chapitre des droits de la personne.

Le droit de tous les gouvernements et de la communauté internationale de se pencher sur les violations des droits de la personne partout où elles se produisent ne peut plus,

aujourd'hui, être remis en question. L'époque où les gouvernements pouvaient invoquer leur souveraineté pour justifier les violations des droits de la personne est révolue.

Renforcer le principe de l'universalité

Nous devons, à Vienne, réaffirmer le principe qui a toujours guidé les Nations Unies, soit celui de préserver le caractère universel des libertés et des droits fondamentaux des personnes.

Nous sommes conscients que la démocratie peut prendre diverses formes, tout comme les programmes économiques et sociaux varient selon la situation qui règne dans un pays. Nous reconnaissons aussi qu'aucune société n'est parfaite et que l'aspiration aux droits et aux libertés constitue un défi sans fin pour tous les gouvernements.

Mais les principes qui régissent les droits de la personne sont universels : ils reflètent les aspirations naturelles de tous les êtres humains. Ils ne représentent pas, comme certains le prétendent, des valeurs purement occidentales. Les principes du respect de la légalité, de la liberté d'opinion ou de parole, ou de l'égalité de tous sans distinction doivent s'appliquer également à tous les êtres humains, peu importe où ils vivent. La torture demeure de la torture dans toutes les langues.

Les droits de la personne : la clé de la paix et de la prospérité

La promotion et la protection des droits de la personne dans le monde sont beaucoup plus qu'une simple question de valeurs. Il s'agit d'une question d'intérêt mutuel. L'article 55 de la Charte de l'ONU énonce d'ailleurs clairement que le respect des droits de la personne est la clé d'un monde plus pacifique et plus prospère pour tous.

Comme l'a souligné le Secrétaire général, M. Boutros Ghali, que «jamais encore le besoin d'une approche intégrée n'a été aussi évident si l'on veut atteindre les objectifs que sont la paix, la démocratie et le respect des droits de l'homme et répondre aux impératifs du développement».

Tous les droits de la personne, qu'il s'agisse des droits civils et politiques, ou des droits économiques, sociaux et culturels, font partie intégrante du développement durable. L'heure n'est pas aux débats stériles sur l'importance relative des diverses catégories de droits. Il ne doit pas y avoir de distinction ou de choix entre ces catégories.

La Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement, dont le Canada a soutenu l'adoption en 1986, souligne que tous les pays et la communauté internationale doivent s'efforcer de

respecter tous les droits universellement reconnus. Nous sommes sur la bonne voie. D'après le dernier rapport sur le développement humain publié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), «près des deux tiers de l'humanité vit maintenant dans des pays bénéficiant d'une forme de gouvernement démocratique ou en voie d'en adopter une».

Ce rapport témoigne d'une réalité fort simple: les possibilités de développement social et économique d'un pays sont inextricablement liées à la liberté de ses citoyens de participer pleinement à tous les aspects de la société.

Les gouvernements qui sont réellement déterminés à prendre des mesures pour protéger les droits de la personne devraient recevoir l'aide et l'encouragement de la communauté internationale.

Depuis 1984, le Canada a versé plus de 100 millions de dollars en aide au développement dans le cadre d'activités visant à promouvoir les droits civils et politiques, à favoriser la démocratie et à édifier des sociétés civiles dynamiques.

Les Nations Unies doivent faire plus, beaucoup plus pour aider les pays en développement et ceux d'Europe centrale et d'Europe de l'Est à améliorer leurs institutions responsables de l'administration de la justice et de la tenue d'élections libres et équitables.

Nous devons aussi encourager les institutions financières internationales à examiner les conséquences qu'entraîneront leurs politiques et leurs programmes sur les droits de la personne.

Au nombre des idées que le Canada tient à faire valoir à la Conférence figure celle d'étendre la coopération entre les institutions nationales indépendantes, telles la Commission canadienne des droits de la personne, et le nombre croissant de ces institutions dans d'autres régions du monde.

Améliorer le système des droits de la personne de l'ONU

Le renforcement de tout le système des droits de la personne de l'ONU constitue l'enjeu capital de la Conférence.

La situation serait peut-être différente dans l'ancienne Yougoslavie si le mécanisme de la diplomatie préventive, présenté dans l'Agenda pour la paix du Secrétaire général, avait été mis en place. Le Secrétaire général a proposé des mécanismes permettant de déceler les problèmes liés aux droits de la personne qui peuvent engendrer des exodes massifs et d'autres formes d'instabilité. Ces propositions doivent recevoir l'appui des participants à la Conférence.

Il faut par ailleurs améliorer l'efficacité des mécanismes que nous avons déjà -- les organes de surveillance de l'application des traités, les rapporteurs ainsi que la Commission des droits de l'homme elle-même.

Il faut cesser de parler d'un Tribunal international de justice pénale et prendre les mesures nécessaires pour l'établir.

Une coordination et une coopération beaucoup plus grandes s'imposent entre les divers organismes s'occupant des droits de la personne. Les efforts de l'Organisation internationale du travail, qui joue un rôle crucial dans la protection des droits fondamentaux des travailleurs du monde entier, doivent, par exemple, être mieux intégrés à ceux des autres organismes de l'ONU.

Le Centre des droits de l'homme à Genève devrait devenir un «centre d'excellence» chargé de la promotion et de la protection des droits de la personne au sein des Nations Unies.

Une portion beaucoup plus grande du budget ordinaire de l'ONU doit être consacrée aux droits de la personne, car accorder au Centre moins de un pour cent du budget total de l'Organisation est nettement insuffisant compte tenu du fait que les droits de la personne constituent un des principaux objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Canada appuie par conséquent la nomination d'un haut-commissaire qui aurait l'autorité et les ressources voulues pour placer les droits de la personne au coeur des efforts déployés par les Nations Unies pour promouvoir la paix et le développement pour tous.

L'égalité et les droits des femmes

Madame la Présidente, pas un seul pays ne traite la femme comme l'égale de l'homme.

Partout dans le monde, des femmes sont battues, achetées, vendues, mutilées et rabaissées simplement parce qu'elles sont des femmes.

Au Canada, d'après nos statistiques, une Canadienne sur dix est battue par son conjoint. Notre gouvernement s'est fixé un objectif ambitieux, celui de ne tolérer aucune violence à l'égard des femmes. Le Comité canadien sur la violence faite aux femmes, qui mène actuellement la plus vaste enquête du genre au monde, présentera ses recommandations cet été.

Des milliers de femmes venues des quatre coins du monde se sont réunies à Vienne pour faire en sorte que nous, les membres des Nations Unies, honorions l'engagement pris aux termes de la Charte de l'ONU de réaffirmer l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Canada rend hommage aux femmes courageuses dont les témoignages tragiques entendus hier au Tribunal mondial sur les violations des droits des femmes attestent de l'urgence, pour la communauté internationale, de prendre des mesures énergiques.

Le Canada cherche activement à faire intégrer les droits des femmes au système des droits de la personne. Le Tribunal ad hoc des crimes de guerre doit tenter des poursuites efficaces dans les cas de viol dont il est saisi. Le Canada tient à la nomination d'un rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes et sur les autres violations des droits des femmes. Nous engageons les participants à la Conférence à faire avancer cette proposition.

L'Assemblée générale devrait adopter la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes à sa session d'automne. Un mécanisme d'audition des plaintes devrait être établi en marge de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes afin de traiter les cas individuels de violation des droits aux termes de la Convention.

Je suis heureuse d'annoncer que le gouvernement du Canada versera, par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international, jusqu'à 500 000 \$ au Centre pour les droits de l'homme afin de permettre à une spécialiste des droits des femmes de contribuer à mener à bien cette mission capitale qui est celle d'intégrer les droits des femmes à l'ensemble du système onusien des droits de la personne.

Les droits des personnes dans les groupes vulnérables

Madame la Présidente, si nous voulons que toutes les personnes, sans distinction, puissent jouir de leurs droits fondamentaux, également et universellement, il faut que la communauté internationale porte plus attention à ceux et à celles dont les droits ont été négligés dans le passé.

Les droits des enfants doivent être une priorité pour tous les pays. Nous devons redoubler d'effort pour mettre en oeuvre le Plan d'action adopté au Sommet mondial pour les enfants, que le Canada a été fier de coprésider en 1990. En ce Jour de l'enfant africain, il convient de réaffirmer notre engagement en faveur de la survie, de la protection et du développement des enfants.

Les personnes ayant une incapacité continuent d'être marginalisées dans la société. Pour qu'elles puissent mettre pleinement à profit leur potentiel, nous devons remettre en question et changer nos attitudes dépassées.

Il est par ailleurs inacceptable qu'une personne se voie refuser l'exercice de ses droits et libertés de base en raison de son orientation sexuelle ou d'une infection par le VIH par exemple.

Les droits des Autochtones

Madame la Présidente, la Conférence célébrera l'Année internationale des populations autochtones. Nous devons faire en sorte que les populations autochtones du monde puissent réaliser leurs aspirations légitimes en tant que partenaires à part entière des sociétés dans lesquelles elles vivent.

Le Canada est impatient de voir le Projet de Déclaration sur les droits des populations autochtones parachevé par le Groupe de travail sur les populations autochtones. Nous sommes favorables à la pleine participation des représentants autochtones à l'examen du projet de déclaration par les États membres. Au Canada, l'expérience a démontré que la participation des Autochtones est essentielle à l'élaboration de solutions répondant à leurs besoins.

Voilà pourquoi le Canada appuie aussi l'idée de prolonger le mandat du Groupe de travail afin qu'il puisse tenir compte des faits nouveaux et donner des conseils sur les points soulevés par les populations autochtones.

Nous allons tous nous réunir à la Commission des droits de l'homme pour examiner le Projet de Déclaration. Faisons-le à l'intérieur d'un même point à l'ordre du jour de sorte que tous les aspects de la situation des populations autochtones reçoivent l'attention voulue. Les Autochtones ont attendu assez longtemps.

La Conférence mondiale

Madame la Présidente, voilà les principaux objectifs du Canada à la Conférence.

Toute la détermination de la communauté internationale sera nécessaire pour atteindre ces objectifs. Le respect des droits universels et des libertés fondamentales est vital pour la paix, la démocratie et le développement dans le monde.

Le Canada réaffirme sa volonté indéfectible de travailler avec les autres nations et la communauté mondiale des organisations non gouvernementales.

Merci.